Linky : un article totalement malhonnête de Maire-Info

Le refus des compteurs communicants Linky, Gazpar et cie se développe de façon continue dans la France réelle, celle des territoires, des communes, des élus locaux et des habitants. A ce jour, ce sont **plus de 150 communes** qui ont pris position contre le déploiement de ces compteurs, chiffre en augmentation permanente (cfhttp://refus.linky.gazpar.free.fr).

Ce phénomène, pourtant **parfaitement sain et démocratique**, est insupportable pour les "élites" de ce pays qui, **soumises aux intérêts industriels et financiers**, tentent par des moyens malhonnêtes d'intimider les opposants aux compteurs communicants :

cf http://refus.linky.gazpar.free.fr/delibs-valables.htm
http://refus.linky.gazpar.free.fr/procedure-erdf-varennes.htm

C'est ainsi que, le 11 mai, s'est tenue à l'***Assemblée nationale*** une table ronde organisée de façon **totalement partiale** : la propagande pro-Linky a eu droit à la quasi totalité du temps de parole, les deux seuls opposants tolérés (le représentant de l'association Robin des Toits et son avocat) n'ayant eu que quelques minutes pour tenter de s'exprimer.

Bien sûr, **aucun représentant des 150 municipalités** ayant pris position contre les compteurs communicants n'avait été invité !

Sans surprise, **Maire-info** (*) vient d'envoyer dans toutes les communes de France **un compte-rendu parfaitement mensonger et trompeur** (cf http://www.maire-info.com/organisation-gestion-communale/technologie-de-information/linky-une-table-ronde-

lassemblee-nationale-clarifie-les-points-dinquietude-article-19599)

Le dénommé Jean-Luc Dupont - qui cumule les sièges (et surtout les indemnités !) de Maire, Président de Communauté des communes, Président du Syndicat départemental d'énergie d'Indre et Loire, vice-Président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - s'est ainsi évertué à **parler à la place de la justice administrative** en prétendant qu'il serait "*illégal de s'opposer à l'installation du compteur Linky*".

Or, l'affaire est juridiquement bien plus compliquée que cela, et **rien ne dit que les communes "rebelles" en sortiront perdantes**. On note surtout que les "élites" n'ont qu'un objectif : **écraser l'expression démocratique des communes** qui veulent protéger leurs administrés.

Il était d'ailleurs sidérant de voir ces notables se gargariser de l'envoi d' "un courrier à tous les préfets pour les informer que toutes les décisions municipales prises [contre les compteurs communicants] devaient être bloquées". Or **seule la justice administrative - et certainement pas le Préfet ! - peut annuler une délibération municipale… ou d'ailleurs la conforter**.

Il est donc à nouveau démontré que l'affaire des compteurs communicants ne met pas seulement en jeu **la santé et la vie privée** des habitants de ce pays, mais aussi **la démocratie locale** qui est attaquée par les prétendues "élites" et leurs représentants.

Il convient de ne pas se laisser impressionner par ces manœuvres, les communes déjà engagées peuvent sans risque **maintenir leurs délibérations**, et il faut continuer à faire**grandir le nombre de communes** qui refusent les compteurs communicants et malfaisants Linky, Gazpar et cie.

Stéphane Lhomme
Conseiller municipal de Saint-Macaire (33490)
Animateur du site http://refus.linky.gazpar.free.fr

(*) Qu'est-ce que Maire-info ?

Un service de l'*Association des maires de France* qui bafoue ses propres missions !

Maire-info est un service de l'***Association des maires de France*** qui, comme le dit bien son nom, est une simple association. Mais elle bénéficie de puissants moyens lui permettant de se faire passer pour un organisme quasi "officiel" qui serait à même de dire la vérité.

L'***Association des maires de France*** bafoue incontestablement ses propres missions qui sont rappelées sur son site web :

> *"Défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements"*
>
> *"L'association veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions"*

(cf http://www.amf.asso.fr/document/pages.asp?GRT_N_ID=0&RUBRIQUE=33&MODULE=18&MENU=1)

Or, dans l'affaire Linky, l'***Association des maires de France*** et son service ***Maire-info*** sont clairement **au service des industriels** (qui sont les vrais bénéficiaires des compteurs communicants) et trahissent les élus locaux. Maire-info s'est transformée en Maire-inFAUX !